



Ville d'Iqaluit  
1085, rue Mivvik  
C.P. 460  
Iqaluit, Nunavut  
X0A 0H0

# Message d'intérêt public

## L'interdiction du lavage de voiture

---

**09 Août, 2022 – Iqaluit, Nunavut**

La Ville souhaite rappeler à ses résidents que l'interdiction d'utiliser l'eau aux fins du lavage de voiture est toujours en vigueur. Cette interdiction s'applique à tous les véhicules motorisés ainsi qu'aux bateaux, qu'ils servent à un usage personnel ou commercial.

Cet avis est publié conformément à l'article 206(3) du règlement municipal 200.

Ces mesures sont nécessaires et s'inscrivent dans la stratégie de gestion de l'eau de la Ville. La Ville aimerait également rappeler aux résidents de continuer à faire une utilisation judicieuse de l'eau et à préserver notre approvisionnement d'eau.

La Ville peut accorder certaines exemptions pour les véhicules d'urgence comme les ambulances et les camions d'incendie.

La Ville vous remercie de votre compréhension et de votre soutien.

**Pour de plus amples renseignements :**

Rod Mugford

Chef du maintien de l'ordre

R.Mugford@iqaluit.ca | 867-979-5670